

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2025

Convocation du :
16 octobre 2025

Le lundi 20 octobre 2025, à 11 heures, les membres du conseil d'administration du CCAS de Ver-lès-Chartres, légalement convoqués le 16 octobre, se sont réunis à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Président.

Nombre

d'administrateurs :

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11

Etaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Président
Mesdames Béatrice GUEDOU, Bernadette GOGUET et Françoise CAVROIS, ainsi que Messieurs Yves CAVART et Serge LOISELIER, membres désignés
Madame Françoise TRICHEUX, ainsi que Monsieur Michel JAFFRÉ, membres du conseil municipal

Absents représentés :

Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Madame Françoise CAVROIS
Monsieur Stéphane BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Françoise TRICHEUX
Madame Delphine BRAULT ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice GUEDOU

La séance du conseil d'administration est ouverte par Monsieur le Président à 11h02.

Madame GUEDOU est désignée secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil d'administration du 14 avril 2025.

Aucune remarque n'est élevée, donc Monsieur le Président soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration :

- Points délibératifs :
 - Admission en non-valeur – créances irrécouvrables
- Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2025-005 : ADMISSION EN NON-VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Président expose le point qui suit.

Monsieur le Président indique que le trésor public n'a pas été en mesure de recouvrer une créance depuis 2021 pour un montant de 21,60 € au titre de repas, et nous demande d'annuler les poursuites. Connaissant la famille concernée, nous savons que ces personnes sont de bonne foi, et le trésor public estime que le faible montant ne justifie pas d'effectuer des recherches et d'engager des actions supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADMET les créances présentées par le comptable public en non-valeur pour un montant de 21,60 € ;
- DIT que la dépense sera imputée au budget au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » par l'émission d'un mandat du montant correspondant.

Fin des points délibératifs : 11h11

II. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe que la commune n'a pas reçu de nouvelles demandes d'aides depuis la dernière réunion du CCAS.

Monsieur CAVART demande comment se passe le portage de repas par l'ADMR.

Monsieur le Président répond que la mairie n'a pas eu de remontées particulières depuis sa mise en place, et rappelle que l'ADMR intervenait déjà sur la commune pour d'autres personnes âgées. Si d'autres personnes sollicitaient la mairie, elles seraient également orientées vers cette structure de professionnels formés à l'accompagnement de personnes en difficultés.

Monsieur le Président informe que la commune est également parfois sollicitée par des organismes sociaux quand des personnes rencontrent des difficultés pour régler leur loyer, ou quand des familles peinent à payer un EHPAD pour leurs ascendants car la question s'intensifie avec le vieillissement de la population.

Madame GUEDOU rappelle que le banquet du 11 novembre aura prochainement lieu.

Monsieur le Président ajoute que des invitations ont été distribuées il y a plusieurs semaines, afin de proposer à nos seniors de bénéficier d'un colis de fin d'année ou de profiter du banquet du 11 novembre. A ce jour, une cinquantaine de personnes a répondu présent pour ce repas.

Les administrateurs évoquent le fait que le banquet est certes un moment de convivialité qui rassemble, mais un certain nombre de personnes, en particulier celles qui sont appareillées, se plaignent que ce soit trop bruyant, et préfèrent donc bénéficier du colis de fin d'année.

Monsieur le Président répond qu'une réfection de la salle des fêtes et de la cantine avait été envisagée au moment du regroupement scolaire avec Mignières. Le projet ne s'était pas limité à l'insonorisation, mais également aux sanitaires, etc.

Monsieur le Président fait part du projet actuellement mené par la commune, accompagnée de la SAEDEL, pour une restructuration du cœur de village dans le cadre d'une concession d'aménagement. Des terrains et bâtiments vont être apportés par la commune, et des travaux de démolition ont d'ores et déjà eu lieu cet été. La première phase des travaux à suivre sera de la création et de l'aménagement de voirie. Par la suite, il sera envisagé de construire des habitations accessibles ainsi qu'une place pour maintenir un caractère aéré.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h58.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Monsieur VAN DER STICHELE Max		Madame GUEDOU Béatrice	
Madame TRICHEUX Françoise		Monsieur LOISELIER Serge	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Absente représentée</i>	Madame GOGUET Bernadette	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane	<i>Absent représenté</i>	Monsieur CAVART Yves	
Madame BRAULT Delphine	<i>Absente représentée</i>	Madame CAVROIS Françoise	
Monsieur JAFFRÉ Michel			